

ÉVÉNEMENT

SON ABUSEUR «GAGNE» 6 MOIS

PROCÈS EN APPEL Malgré une «culpabilité lourde», le pédophile, ex-directeur d'internat du Collège Beau Soleil, à Villars-sur-Ollon (VD), a vu hier sa peine de prison un peu réduite.

Une «culpabilité lourde», un «système pervers mis sur pied par le prévenu pour abuser de jeunes placés sous son autorité et s'assurer leur silence», un «dénî dans lequel il s'est enfermé» et une «absence à son procès qui est comme un refus de soulager ses victimes»... Le Tribunal cantonal n'a pas été tendre hier avec Mister Luc*. L'appel de l'ex-directeur d'internat du Collège Beau Soleil de Villars-sur-Ollon (VD) a cependant été partiellement

admis. Le pédophile canadien de 58 ans a en effet vu sa peine passer de 30 mois de prison en première instance à 24 mois ferme. Le Tribunal a pris en compte une règle juridique qui veut que la proximité de la prescription et l'absence de récidives connues depuis 2004 induisent une certaine clémence dont n'avait pas fait preuve le Tribunal de l'Est vaudois dans son jugement de mai 2017. La demande d'expertise psychiatrique via Skype, de son défenseur, Me Olivier Burnet, a en revanche

été rejetée. «On ne peut pas qualifier mon client de prédateur et dans le même temps refuser de le soumettre à un tel examen», avait plaidé l'avocat. Il n'a pas été entendu notamment car Mister Luc, terré dans son pays depuis sa «dé-

mission» forcée du Collège Beau Soleil, n'a jamais coopéré avec la justice.

Envie de tourner la page
Pour David Cloux, la victime de 29 ans, qui avait eu le courage de le poursuivre en justice dès 2014 avec un camarade, soit dix ans après avoir été abusés, c'est la «satisfaction et le soulagement» malgré tout. Son avocate, Me Véronique Fontana, souligne que «le Tribunal a aggravé la qualification des faits juridiques de certains de abus perpétrés par Mister Luc sur

David et trois jeunes élèves du Collège Beau Soleil en 2003-2004». Sa présidente, Aleksandra Fonjallaz, a notamment précisé: «David Cloux a été digne et mesuré. Il a porté presque tout le poids de la procédure sur ses épaules et on comprend sa déception de

ne jamais avoir pu obtenir d'excuses de la part de Luc.»

L'architecte helvético-britannique en a pris son parti. Contrairement à son bourreau, il a trouvé le courage de soigner ses blessures en les regardant en face. Cinq années de thérapie lui ont permis d'échapper à la «condamnation à la colère et à la tristesse» dans laquelle les abus de Mister Luc l'avait poussé. Aujourd'hui, il veut tourner la page. Il est sur le point de s'installer en Suisse avec sa compagne, Pavla. Cet été, ils se marieront en République tchèque et

retaperont ensuite un mazot sur les hauts de Bex.

Une autre victime dans la salle
Hier, au fond de la salle, un jeune homme écoutait les débats avec attention. C'était un ancien élève de Beau Soleil qui faisait partie du groupe des «chouchous vulnérables et en quête de figure paternelle» autour de qui Luc tissait sa toile à l'internat, alternant privilèges et engueulades. Lui aussi avait eu à subir ses écarts, se retrouvant notamment à plusieurs reprises ivre dans son appartement à devoir rester dormir dans son lit. «David a eu un courage admirable. Je tenais à venir le soutenir. Aujourd'hui que je suis père, je réalise à quel point le comportement de Luc a été abject, conclut le jeune homme. Il nous faisait boire pour profiter de nous. Nous, on le respectait...»

*Noms connus de la rédaction
L'auteur de cet article travaillait comme professeur au collège Beau Soleil à l'époque des faits.

● TEXTES LAURENT GRABET
● PHOTO DARRIN VANSELOW

Recommandations peu recommandables

RÉVÉLATIONS À l'instar du «Matin» dans son édition du 26 décembre 2017, notre confrère du *Chronicle Herald* publiait samedi une longue enquête (ci-contre) disséquant les agissements de Mister Luc lors de sa période canadienne, de 1981 à 1999. Il y révélait aussi pourquoi plusieurs anciens employeurs de Mister Luc lui avaient fourni d'élogieuses lettres de recommandation utilisées lors de sa postulation réussie comme chef d'internat au Collège Beau Soleil de Villars-sur-Ollon (VD) en 2000. Et ce alors même que le professeur d'histoire avait été jugé en 1997-1998, suite à la plainte pour abus sexuel d'un ancien élève. S'attachant les compétences d'un onéreux ténor du barreau et bénéficiant du revirement de dernière minute de plusieurs autres anciens élèves prêts à témoigner, le Canadien avait, il est vrai, bénéficié au final d'un acquittement. Et c'est sur cette base que Garth Stephenson, par exemple,

l'avait soutenu. «J'étais convaincu qu'il était un excellent professeur. Il avait été très respecté lors de son passage chez nous. Je n'ai donc pas mentionné dans ma lettre qu'un élève l'avait accusé de comportement inapproprié. Mon sentiment était que c'était faux. Ce n'était pas prouvé du tout», explique cet ancien membre de la direction de l'Albert College. «Si je représentais les élèves abusés en Suisse, je poursuivrais en justice les écoles qui lui ont permis ainsi de continuer à enseigner», précisait de son côté Me John McKiggan, avocat spécialisé dans ce genre d'affaire. ●



COMBATIF David Cloux veut désormais tourner la page. Son avocate, Me Fontana, ne fera donc pas appel au Tribunal fédéral.

65 anciens élèves contre lui

MOBILISATION «On récolte ce que l'on a semé», dit-on. Mister Luc* s'en serait aperçu s'il avait assisté à son procès hier. À cette occasion, une lettre-pétition (ci-contre) signée par 65 anciens élèves de la Holy Trinity School, une école canadienne dans laquelle le pédophile avait abusé d'un élève, a été produite. Nous avons eu contact avec certaines de ces personnes lors de notre enquête. «Luc* est une menace pour les enfants et son comportement au Collège Beau Soleil n'était pas isolé», peut-on notamment lire dans leur missive. Me Olivier Burnet, avocat de Mister Luc, a demandé que cette «pièce nauséabonde n'offrant aucune garantie de sérieux soit retirée du dossier». Il n'a pas été entendu même si le tribunal n'en a pas tenu compte pour se déterminer. ●

